

Jury régional d'examen des projets « Territoires ruraux Territoires de culture 2016 » le 17 juin 2016, à la DRAC de Normandie (Caen)

Étaient présents :

- ◆ Ariane Le Carpentier, conseillère pour l'action culturelle – DRAC, Caen
- ◆ Solène Deffontaines, conseillère pour le livre et la lecture – DRAC, Caen
- ◆ Damien Euch, conseiller pour l'action culturelle – DRAC, Rouen
- ◆ Sabine Julien, pôle alimentation – SRAL/DRAAF
- ◆ Stéphane Billard, chargé de mission – DRAAF
- ◆ Benoit Lemennais, chargé de l'éducation artistique culturelle – Région Normandie, Caen

Étaient excusés :

- ◆ Jean-Paul Ollivier, directeur régional des affaires culturelles
- ◆ Sébastien Picault, assistant – DRAC, Caen
- ◆ David Guiffard, conseiller pour les arts plastiques – DRAC, Caen
- ◆ Danièle Moureu, chargée de mission pour la valorisation des patrimoines – DRAC, Caen

Au total **22 projets** ont été étudiés pour une demande s'élevant à 180 132 € pour la DRAC et pour lesquels la commission d'experts a émis :

3 avis très favorables :

- « A quoi tu rêves ? Rêves ta ville ! » présenté par la salle de spectacle du Pays de Conches, la commune de Conches-en-Ouches et la médiathèque de Conches-en-Ouche - 6 000€ DRAC.
- « Pirouésie n'hiberne pas, Pirouésie hivernifée » présenté par l'association Pirouésie, la communauté de communes du canton de Lessay et la maison du pays de Lessay - 10 000€ DRAC.
- « Paradeisos – saison 2 » présenté par Le Dada Noir, la communauté de communes de Cabalor et la maison de la nature et de l'estuaire - 10 000€ DRAC.

10 avis favorables :

- « Les anciens et les jeunes du prébocage font slamer les mots autour de la Mémoires et des libertés » présenté par l'association de développement culturel et artistique du prébocage, les communautés de communes d'Aunay Caumont intercom et de Villers Bocage Intercom et Mouvements des Familles Rurales - 5 000€ DRAC.
- « Longitude 0 » : présenté par l'association Advections, la communauté de communes Cœur côte fleurie et l'association Eco-domaine en pays d'Auge - 5 000€ DRAC.
- « La place du marché » présenté par l'association Déclins d'œil, la communauté de communes du canton de Saint-Pierre-Église et le service enfance, jeunesse et structures loisirs de Saint-Pierre-Église - 10 000€ DRAC.
- « Paysages et portraits agricoles » présenté par la Maison de l'image de Basse-Normandie, la communauté de communes du Pays de Falaise, et Les jardins d'Arlette - 5 000€ DRAC.
- « Parcours d'art contemporain et résidence d'artistes » présenté par le FRAC de Caen, la commune de Valognes et l'entreprise AMC Folliot - 10 000€ DRAC.
- « Théâtre et photographie : révéler les richesses » présenté par le CDR Le préau, la communauté de communes du Domfrontais et le comité socioculturel du Domfrontais – 10 000€ DRAC.
- « La lande du Tertre Bizet raconte » présenté par Musicontes, le Parc naturel régional Normandie-Maine et le SIVOS du Lonlay – 5 000€ DRAC.

- « Brève(s) chorégraphique(s) » présenté par l'association Artrope, la communauté de communes du Haut-Perche et l'Espace des Arts Techniques/La Corne d'Or - 10 000€ DRAC.
- « To bee or not to bee » présenté par la compagnie Vaertigo, la commune de Putange -le-Lac (Rabodanges) et l'association planète abeilles et compagnie - 10 000€ DRAC.
- « Festival Situ » présenté par le Groupe O, la commune de Veules-les-Roses et l'office du tourisme du plateau de Caux maritime - 10 000€ DRAC.

9 avis défavorables :

- « Di tanto in tanto » présenté par l'association Théorie des errances, la commune de Torigny-les-villes et la Ferme de Sédouy.
- « Fresque collective sur le thème des libertés », présenté par la bibliothèque municipale Paul Lajoinie, la commune de Senneville-sur-Fécamp et la SARL Rabirot-Carpentier.
- « Échanges et interactivité entre les artistes et les élèves » présenté par l'association ADN-Usine Utopik, le syndicat Mixte Manche numérique de Saint-Lô et les collèges publics Jean Follain de Canisy et La Vanlée de Bréhal.
- « Somnia guillelmi » présenté par Papillon noir théâtre, la commune de Troarn et l'association l'art et la manière.
- « Regards de lycéens sur la culture en milieu rural », présenté par la médiathèque de Mortagne-au-Perche, le PETR du Pays du perche ornais et le lycée Jean Monnet de Mortagne-au-Perche.
- « Territoire(s) » présenté par le collectif KM, le Parc naturel régional du Perche et les ateliers Buguet.
- « L'abbaye normande de Saint-Sever-Calvados » présenté par l'association La vache Qui Lit, la commune de Saint-Sever-Calvados et l'association pour la valorisation du patrimoine en pays séverin.
- « Installations d'œuvres d'art contemporain in situ dans les églises du pays de la baie » présenté par l'association Arts sous les clochers, la commune d'Yquelon et l'office du tourisme de Saint-Pair-sur-mer.
- « Paysage d'hier, d'aujourd'hui et demain » présenté par Culture et bibliothèque pour tous, la communauté de communes du pays de Briouze et l'association Vie et Environnement en pays de Briouze.

La sélection retenue présente la répartition géographique par département suivante :

Calvados, 4
 Manche, 3
 Orne, 4
 Seine maritime 1
 Eure 1

Le jury note que les porteurs de projets ont identifié plus clairement cette année une problématique locale, mais que souvent le projet est construit sur une connaissance assez intuitive, ce qui dès lors, ne permet pas de justifier précisément la démarche de création proposée.

Les projets rejetés par le jury témoignent le plus souvent d'un partenariat insuffisamment construit ou équilibré, du caractère peu structurant ou ponctuel de l'action, ou bien d'une réponse peu cohérente avec le cahier des charges.

Le comité de sélection a été sensible au caractère structurant des projets, à la pertinence des productions envisagées et aux formes de médiations envisagées pour toucher et faire participer les populations locales.

La décision du jury du 17 juin 2016 détermine l'intervention de la DRAC et de la Région Normandie, partenaire du programme au titre de la convention Culture-Agriculture en Basse-Normandie signée le 16 juin 2015.

Les productions et les supports de communication relatifs aux projets bénéficiaires en 2016 devront respecter la charte graphique de la DRAC et faire l'objet de la validation de la cellule communication avant diffusion.

